

Avenant n°15

**Convention financière entre
l'AMCCS Espace Malraux Scène Nationale,
et Chambéry métropole – Cœur des Bauges**

ENTRE :

Chambéry métropole – Cœur des Bauges, représentée par Monsieur David Dubonnet, vice-président chargé des équipements sportifs, collectifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, agissant en vertu de la délibération n°..... du Conseil communautaire en date du 18 mai 2017,

d'une part,

ET :

l'Association Maison de la Culture Chambéry et Savoie "AMCCS" représentée par Monsieur Serge FITOUSSI, en qualité de Président en exercice

d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Changement de nom de la communauté d'agglomération

Une nouvelle communauté d'agglomération est créée depuis le 1^{er} janvier 2017, issue de la fusion de la communauté d'agglomération Chambéry métropole et de la communauté de communes du Cœur des Bauges, dénommée Chambéry métropole – Cœur des Bauges, qui se substitue notamment de plein droit aux obligations contractuelles de l'ancienne communauté d'agglomération.

ARTICLE 2 : Montant de la subvention annuelle 2017

Au titre de 2017, cette subvention se présente de la façon suivante :

- 137 000 € représentant le montant de la subvention de fonctionnement.

Les autres articles sont inchangés.

Fait en 3 originaux, à Chambéry le

Pour l'Association,

Pour Chambéry métropole-Cœur des Bauges

Le Président,

Par délégation du Président,
Le vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs.